

Aux origines de la notion juridico-politique de *debdo*. La force textuelle des *Partidas* d'Alphonse X

Carlos HEUSCH

École normale supérieure de Lyon, CIHAM (UMR 5648)

RÉSUMÉ : La notion de *naturaleza* est au cœur du projet juridique alphonsin. C'est sur le lien de dépendance qu'elle définit, conçu comme une obligation, un *debdo*, que porte ce travail. Or, à l'origine, ce terme n'appartient pas au domaine politique ni juridique, mais économique. Il s'agira donc d'explorer la polysémie de *debdo* ainsi que de retracer ses glissements sémantiques dans les textes alphonsins.

Mots-clés : Naturalité, obligation, lien de dépendance, discours politique, Alphonse X, analyse textuelle.

RESUMEN: La noción de *naturaleza* es la piedra de toque del proyecto jurídico alfonsí. Define un vínculo de dependencia, concebido como obligación o *debdo*. Este trabajo se centrará en este concepto, que originalmente no pertenece al ámbito político ni jurídico sino económico. Se tratará pues de explorar la polisemia de este término así como de definir los diferentes deslizamientos semánticos que operan en los textos alfonsíes.

Palabras clave: Naturaleza, obligación, vínculo de dependencia, discurso político, Alfonso X, análisis textual.

ABSTRACT :

The notion of *naturaleza* is the touchstone of the Alfonsine legal project. It defines a link of dependency, conceived as an obligation or *debdo*. This work will focus on this concept, which originally does not belong to the political or legal field but to the economic one, by exploring . the polysemy of this term as well as defining the different semantic shifts that operate in the Alfonsine texts.

Keywords : *Naturaleza*, obligation, link of dependency, political discourse, Alphonse X, textual analysis.

Dans un précédent travail (Heusch, 2018), j'ai voulu, à la suite de Georges Martin, mettre en évidence l'une des constructions terminologiques majeures d'Alphonse X et ses collaborateurs dans les *Partidas*. Alors que l'Occident médiéval du XIII^e siècle ne jure plus que par la notion de « nature » dans bien des domaines (le Droit, la Politique, la Philosophie morale, la physiologie...), Alphonse X va certes reprendre à son compte cette obsession « naturaliste » mais on lui joignant une autre notion à laquelle il va donner un sens tout à fait nouveau. Ainsi fait-il une distinction entre *natura*, terme hautement polysémique qui va de l'œuvre de Dieu – ce qui inclut le monde et toutes les terres – jusqu'aux propriétés intrinsèques liées à la naissance, et la *naturaleza* dont il limite le sens, pour ainsi dire, à une seule acception qui est, d'ailleurs éminemment politique. La *naturaleza* selon Alphonse – que nous traduisons en français, avec Georges Martin (2008), par « naturalité » est un lien de dépendance qui existe entre au moins deux êtres, dont au moins un bienfaiteur et un bénéficiaire. D'après les *Partidas* il existe dix « manières » qui sont surtout dix « circonstances » dans lesquelles un tel lien de dépendance lié à un bienfait reçu se crée. Le texte est certes célèbre mais on ne résiste pas à la tentation de le citer ici :

Diez maneras pusieron los sabios antiguos de naturaleza. La primera, e la mejor, es la que han los omes a su señor natural, porque tan bien ellos como aquellos de cuyo linaje descenden nascieron e fueron raygados e son en la tierra onde es el señor. La segunda es la que aviene por vasallaje. La tercera, por criança. La quarta, por cavallería. La quinta, por casamiento. La sexta, por heredamiento. La setena, por sacarlo de captivo o por librarlo de muerte o deshonor. La octava, por aforramiento de que non rescibe precio el que lo aforra. La novena, por tornarlo christiano. La dezena, por morança de diez años que faga en la tierra maguer sea natural de otra (*Partidas*, 4.24.2¹).

On constate que grand nombre de ces *naturalezas* sont des liens politiques (celui avec le seigneur naturel, la vassalité, la chevalerie, la résidence effective...), d'autres sont en relation avec la maisonnée (l'éducation, le mariage), d'autres, enfin, résultent d'un bénéfice économique (héritage) ou religieux (conversion) ou même une forme de libération (*aforramiento*). Alphonse part du principe que le bienfait reçu rend le bénéficiaire redevable envers le bienfaiteur créant ainsi une forme d'obligation, de dette pour ainsi dire à vie et, par conséquent, une forme de dépendance. J'avais insisté dans mon étude de 2018 sur le fait que l'une des grandes nouveautés du discours politique d'Alphonse se trouvait dans cette re-sémantisation du terme *naturaleza* qui est à la base d'une nouvelle conception de la dépendance, voire de la subordination politique au souverain.

Je voudrais approfondir cette question en me centrant non pas sur la notion de *naturaleza* mais sur ce que cette *naturaleza* est en elle-même, c'est-à-dire sur ce lien de dépendance conçu comme une obligation, comme une dette contractée à l'endroit d'un bienfaiteur réel ou potentiel. Cette dette est justement ce qu'Alphonse, dans les *Partidas*, appelle *debdo*. La première loi du titre 24 sur la naturalité le dit très explicitement : « Naturaleza tanto quiere dezir como debdo que han los omes unos con otros por alguna derecha razón en se amar e en se querer bien » (4.24.1.). Il nous faudrait insister d'ores et déjà sur l'amour et la *benevolentia* qui accompagnent le *debdo* car ils en sont, en grande partie, la clé. Mais commençons par cette idée première et fondamentale que la *naturaleza* est donc un *debdo*, un des multiples *debdo*s dont parlent les *Partidas*. C'est déjà cette très grande présence de la notion de *debdo* dans les *Partidas* qui serait en soi une justification de notre intérêt pour elle. Mais c'est aussi et surtout sa polysémie. Or, justement, le *debdo* (qu'on pourrait traduire à la Maurice Molho par le mot médiéval français *debte*) n'est pas, à l'origine, un terme ni politique, ni moral, ni juridique, mais uniquement économique. C'est tout simplement une dette monétaire. Il devient tout cela, dans les *Partidas* à la suite d'un nouveau travail de re-sémantisation et de focalisation très intéressant qui fait du *debdo* une notion à la fois ductile et efficace dont vont se servir à foison les collaborateurs d'Alphonse, dans les *Partidas* mais aussi

¹ Nous citons les *Partidas* à partir de l'édition de Gregorio López, 1555, mais avec les critères des éditions dites « interprétatives ».

dans les autres grands textes comme la *General Estoria* ou l'*Estoria de España*. Essayons de retracer ces glissements sémantiques de *debdo* dans les *Partidas*.

De *debitum* à *debdo*

Les *Partidas* sont à plusieurs titres un texte inaugural. Il ne s'agit pas de compiler des lois, de rassembler l'existant ; il s'agit, comme le suggère Jesús R. Velasco (2021) d'*inventer* une forme nouvelle de droit qui passe par tout un processus de codification légale. Celle-ci exige, à son tour, un encodage terminologique qui se fait selon les critères linguistiques et sémiotiques propres à Alphonse : fuir le néologisme ; re-sémantiser des termes reconnus par l'usage et qui correspondent très souvent à des termes *patrimoniales*², des mots qui font partie de la langue castillane et ont, par conséquent un signifiant immédiatement reconnaissable. On pourrait dire, en paraphrasant Baudelaire, qu'Alphonse va au fond du *signifiant* connu pour trouver des *signifiés* nouveaux. Or, l'une des grandes difficultés de ce re-encodage terminologique est que l'on ne nous livre pas forcément une définition de ces termes qui, dans les *Partidas*, ne sont pas utilisés dans leur sens habituel. On l'a vu avec la *naturaleza* alphonsine qui ne saurait être comprise à partir des usages antérieurs de la langue médiévale castillane. C'est aussi le cas du mot *debdo* dont nous allons nous occuper.

Qu'est-ce que le *debdo* avant Alphonse X ? Dans les textes légaux antérieurs, notamment les *fueros*, le *debdo* est la romanisation du mot latin *debitum* – c'est d'ailleurs le pluriel de ce neutre qui donne la forme féminine *debda* puis *deuda*. Le *debdo* dans ces textes, c'est donc exclusivement la dette monétaire, une somme d'argent que l'on est tenu de payer. Les textes légaux castillans vont ainsi romaniser des notions du droit économique latin, comme le *debitum* et l'*obligatio* et nous trouvons des références à des *letras de debdo* ou *letras de obligación*. Ce sens de « dette » est, pour ainsi dire, la seule acception possible de *debdo* dans les *fueros* et même dans le *Fuero real* d'Alphonse X.

Trouve-t-on ce sens économique dans les *Partidas* ? Tout à fait, d'où parfois notre difficulté pour appréhender cette notion. Il faudra toujours suivre le contexte pour savoir si on est ou pas dans le domaine de la dette économique. C'est par exemple ce que l'on trouve dans 1.11.2 et dans 1.11.3, sur le fait de savoir si on peut accorder la protection de l'Église à quelqu'un qui est poursuivi en raison de ses dettes³. Force est de constater, toutefois, que dans l'acception économique, les *Partidas* ont plutôt recours à la forme féminine – *debda* – qui est, d'ailleurs, celle qui va rester dans la langue, contrairement à *debdo* qui finira, quant à lui, par perdre tout sens économique pour n'avoir qu'un sens parental⁴ tout à fait en lien, me semble-t-il, avec le processus de resémantisation alphonsin (puisque l'obligation d'*affectus* entre des parents est un *debdo* dans les *Partidas*). La fluctuation entre le féminin et le masculin dans les *Partidas* concerne même le nouveau sens du terme que les *Partidas* mettent en place. Dans une loi sur la possibilité ou non de se *desnaturar* on trouve l'expression *debda de natura* (4.24.5), là où l'on s'attendrait à *debdo*. Est à noter qu'aussi bien Montalvo que Gregorio López maintiennent le féminin dans cette loi. Mais il faudrait sans doute regarder d'autres témoignages anciens.

² Je garde le terme espagnol, car je ne suis pas très convaincu par la traduction « mots populaires » (opposés aux mots dits « savants ») pour rendre ce que les linguistes hispanistes appellent *términos patrimoniales*.

³ « Mas por el debdo que deviesse, non deve servir nin ser preso de ninguno, pero deve dar segurança, la mayor que pudiere, que quando oviere alguna cosa que pague lo que deve » (1.11.2) et « Pero el debdor que se entrasse en la Iglesia por miedo de la debda que deviesse » (1.11.3).

⁴ À partir du XVI^e siècle, *debdo* n'a plus guère que le sens de « parent », comme le glose d'ailleurs le *Diccionario de Autoridades* dans une définition qui n'est pas sans rappeler la loi des *Partidas* citée sur la *naturaleza* et le *debdo* : « Deudo. Lo mismo que pariente. Llámase assí por la especial obligación que tienen los parientes de amarse y favorecerse recíprocamente. En lo antiguo se decía Debdo. Lat. *Affinis. Cognatus* ». Notons que si *Autoridades* évoque le terme de *debdo* comme synonyme archaïque de *deuda* (« Deudo. En lo antiguo valía lo mismo que Deuda »), le dictionnaire ne souffle mot sur le sens de *debdo* qui apparaît dans les *Partidas*.

Les premières occurrences : du *Cid* au *Libro de buenos proverbios*

D'où vient le passage de la dette économique au lien de dépendance entre les personnes ? Les « alphonsins » avaient certes à leur disposition des textes où la dette économique a déjà évolué vers une forme d'obligation, notamment morale ou bien à la suite d'un engagement vassalique. Les occurrences de *debdo* dans ce sens dans le *Cantar de mio Cid*⁵ peuvent nous conduire à penser, avec Alberto Montaner (2007, note 895), que *debdo* a pu appartenir, aux XII^e et XIII^e siècles, en tant que traduction de *debitum*, au lexique de la féodalité. Mais de quelle obligation s'agit-il exactement dans le *Cantar de mio Cid* ? Il est clair que le *debdo* du *Cantar* est un *debdo vasallático* entre le Cid et ses mesnies. L'interprétation de cette obligation l'est un peu moins. Dans la plupart des occurrences le mot *debdo* signifie la nécessité, l'obligation dans laquelle se trouvent les vassaux du Cid d'obéir aux ordres de leur seigneur. Le terme est presque systématiquement lié à des actions concrètes de nature épique ou chevaleresque qui ont été explicitement sollicités par le seigneur (« el debdo que les mandó so señor »). Tel est le *debdo* des mesnies cidiennes : réaliser ce qui a été demandé par le Cid. Cela correspondrait donc à ce que les *Partidas* appellent « servir loyalement » le seigneur. Le *debdo* cidien prend donc place à l'intérieur du système de relation personnelle consensuelle qui est le propre de la relation féodale dans une nécessaire réciprocité service / récompense entre le vassal et son suzerain. Le vassal « doit » (d'où le *debdo* car il est dette avec le seigneur) servir loyalement en échange du *bien fecho* du seigneur. Il n'est donc pas du tout exclu que les *Partidas* aient directement recours au *debdo* de la féodalité du *Mio Cid* parce qu'elles évoquent bien le « debdo de vasallaje » en des termes qui rappellent la plupart⁶ des occurrences de la chanson et que, par ailleurs, le *Cantar* est un texte dont se servent les ateliers alphonsins pour l'*Estoria de España*. Mais, justement, la grande nouveauté des *Partidas* va être de déplacer les sens d'obligation politique que renferme le *debdo* féodal, volontairement contracté de manière personnelle entre le vassal et son suzerain, vers une nouvelle forme de *debdo* politique qui va être absolument nécessaire et incontournable, sans le moindre pacte personnel. Et ce *debdo* va justement s'appeler, dans les *Partidas*, *debdo de naturaleza* et sera souvent opposé au *debdo de vasallaje*⁷. Par manque de temps, je dois laisser de côté les occurrences de *debdo* dans les poèmes du métier de clergie où l'on trouve des usages proches de ceux du *Cid*⁸. Certains textes plus proches des *Partidas* dans le temps et dans le contexte de production se servent aussi de *debdo* dans le sens de l'obligation. Leur dénominateur commun est qu'ils sont tous des traductions de textes arabes. Tel est le cas du *Libro de buenos proverbios* dont certains passages où se trouvent justement des occurrences de *debdo* ont été repris dans la version conservée à l'Escorial (ms. L.III.2) du *Poridad de poridades*, traduction du *Sirr al-Asrar* que l'on date de circa 1250⁹ :

E rrecudiol la madre de Alexandre e dixo: «Dios te dé buen gualardón por estas palabras nobles que diste segunt es el bien e la nobleza que en ellas ha, ca dixiste buena razón conplida e en tu castigar e en tu fablar e en tu comendar e en tu solazar e en tu tremenbrar

⁵ Voir les vers 225, 708, 2365, 2598, 3528, 3535 et 3703 du *Cantar de Mio Cid*.

⁶ Je précise « la plupart » car il y a au moins une occurrence de *debdo* dans le *Cid* qui renvoie plutôt à la sphère des obligations parentales ce qui n'est, d'ailleurs, pas moins intéressant si l'on songe aux *Partidas*. Les filles du Cid vont à Carrión parce que tel est le souhait de leur père et qu'elles doivent lui obéir en raison du *debdo* des enfants envers les parents : « *debdo* nos es a cunplir lo que mandáredes vós » (v. 2598).

⁷ Voir, notamment, le titre 18 de la 2^e *Partida*.

⁸ Je suis en train de préparer une étude approfondie des divers usages de *debdo* dans les textes médiévaux castillans, jusqu'à la fin du xv^e siècle.

⁹ Précisons que ce texte du *Poridad* « escurialense » vient bel et bien du *Libro de buenos proverbios* et ne se retrouve que dans ce témoignage du *Poridad*, c'est pour cela qu'on ne trouvera pas ce texte dans l'édition d'Hugo Óscar Bizzarri qui n'est pas fondée sur ce témoignage. Dans le *Poridad* édité par Bizzarri le terme de *debdo* apparaît une seule fois, dans un autre passage, et également dans un sens qui n'est pas monétaire. Je remercie mon ami Hugo Óscar Bizzarri d'avoir eu la gentillesse d'avoir démêlé pour moi par email l'imbroglio de toutes ces versions entremêlées.

que dixiste, segunt *te era debdo de decir*; e demás con la tu buena sapiencia e con el to buen entendimiento.

L'expression « *te era debdo de decir* » indique non seulement une nette évolution du concept vers l'idée d'obligation mais surtout elle présuppose une ductilité morpho-syntaxique qui est ici totalement novatrice et que les *Partidas*, comme on va le voir, reprendront à leur compte. *Debdo* est ici déjà entré dans une forme de lexie qui sert à exprimer la nécessité, l'obligation. Cette ductilité se trouve dans une loi des *Partidas* où l'on va trouver une expression semblable « *haber debdo de los fazer bien* » :

Ca maguer natural cosa es de aver los omes miedo de la muerte, pero pues que saben que por ella han de pasar, ante deven querer morir faziendo lealtad e derecho e dar a los omes razón verdadera de los loar después de su fin, mucho más que quando eran vivos; e dexar otrosí a su linaje buen prez e buena fama e carrera abierta, por que los señores con quien bivieren *ayan debdo de los fazer bien* e honrra e de fiar siempre en ellos (2.18.12).

Comme dans *Buenos proverbios*, *debdo* sert ici à indiquer la nécessité de faire quelque chose : « parler » dans un cas, « récompenser » le lignage dans l'autre. C'est quelque chose comme « seraient enclins à... », « seraient poussés à... », « seraient obligés de... ». L'apparition de l'expression *ser* ou *haber debdo de* pourrait donc bien arriver jusqu'aux alphonsins suscitée par une interférence positive de l'arabe. N'étant pas arabisant, je m'en tiens aux jugements d'Alberto Montaner et d'Olivier Brisville que j'ai contactés à ce sujet. Le passage cité se trouve dans le paragraphe 43 de la version arabe du *Libro de buenos proverbios*. Dans la translittération (faite lors de ma consultation par Alberto Montaner) le texte dit : « *fa-la-qad qumta bi-mā yağiba 'alay-ka* ». Cela pourrait être traduit, avec l'aide d'Alberto Montaner, par « certes, tu t'es levée pour dire ce qui était ton devoir de dire » (« dixiste, segunt *te era debdo de decir* »).

Mais les liens entre le *debdo* de *Buenos proverbios* (ou *Poridat* de l'Escorial) et les *Partidas* ne s'arrêtent pas là. C'est encore la mère d'Alexandre qui parle ; cette fois elle se sert de *debdo* pour évoquer justement le lien politique, le *debdo* envers le seigneur :

E recudió la madre de Alexandre e dixo: « Dios te dé buen gualardón e mucho de bien commo a sabio que cumplió *debdo de so señor* en dolerse de su muerte e *cunplió su debdo* en conortar el bivo y en mandarle que sea sufrido ».

On croirait entendre les *Partidas* qui évoquent, comme on l'a vu précédemment l'une des formes de *naturaleza* comme étant un *debdo* entre les hommes et leur *señor natural*. À plusieurs reprises, les *Partidas* vont comparer, comme on l'a dit plus haut, le *debdo de naturaleza* et le *debdo de vasallaje*, tel est le cas, par exemple, du titre 18 de la 2^e *Partida*. Il y a donc assurément, aussi bien dans la féodalité que dans la monarchie naturelle d'Alphonse, une dépendance entre le seigneur et ses hommes qui ne porte qu'un nom, dans tous les cas et c'est ce même *debdo* de *Buenos proverbios*, par « naturalité » dans un cas, par vassalité de l'autre.

Le *Calila e Dimna*, œuvre « alphonsisée »

Il est assez singulier que l'autre texte qui se sert de *debdo* dans des acceptions très proches de celles des *Partidas* soit, à nouveau, une traduction de l'arabe et réalisée, de surcroît, sous la houlette d'Alphonse alors qu'il était encore prince. Il s'agit, justement, du *Calila e Dimna*, traduction du *Kalila wa Dimna* d'Ibn al Muqaffa. Il y a cinq occurrences de *debdo* dans le *Calila* et aucune d'elles n'a le moindre sens économique. La première n'est pas des plus claires. C'est la souris, au chapitre III, qui dit au pigeon à collier (*paloma collarada*), lorsque celui-ci lui dit de ronger d'abord les liens des autres pigeons : « Semeja que non as duelo nin piadad de ti, nin *debdo* con tu alma » (*Calila e Dimna*, 205). Quelle est cette relation que devrait avoir le pigeon avec son âme ? Le fait est que, dans ce passage très précisément, il y a une variante dans l'autre témoin conservé du texte qui peut orienter notre interprétation de manière très intéressante. Le manuscrit B dit : « Semeja que non as piadat de ti, nin eres *amiga* de tu alma » (Dölha, 2007 : 282).

Comme on sait, la version pré-alphonsine de 1251 est perdue et nous ne disposons que de deux manuscrits bien postérieurs, tous deux du xv^e siècle, le manuscrit A du début et le B de 1467. Nous ne pouvons donc pas savoir si c'est bien *debdo* qu'avaient traduits les traducteurs supposément commandités par le prince Alphonse. Quoi qu'il en soit, la lecture de B semble ici bien plus vraisemblable : c'est un manque d'amitié, voire d'amour, entre le pigeon et son âme que la souris lui reproche. On peut donc penser qu'à l'origine il y avait un terme qui évoquait l'affection entre le pigeon et son âme et il faudrait aller voir quel est le terme employé ici en arabe par ibn al Muqaffa. Mais, justement, dans les *Partidas*, le *debdo de naturaleza* est, précisément, une obligation d'amour, une dette d'amour, en quelque sorte. Par conséquent, la lecture de A n'est pas en soi fautive, elle est juste difficilement imaginable avant le travail de re-sémantisation de *debdo* opéré par les collaborateurs d'Alphonse X. Si l'on suit le raisonnement de Hans-Jörg Döhla, dès lors qu'il y a une variante nette dans un même passage, on peut être sûr que l'un des deux termes n'est pas celui de l'*Urtext* de 1251. Cela nous mettrait sur la piste d'une révision postérieure de ce passage qui aurait impliqué le choix du terme *debdo* à la place d'*amor*.

La deuxième occurrence fait à nouveau apparaître un problème de transmission textuelle. Le manuscrit A dit : « cuatro cosas [non] deve omne desdeñar, [que] por lo poco dellas se puede pujar a lo mucho; et son: el fuego et la enfermedad et el enemigo et el debdo » (Döhla, 2007: 347-348). Là encore, on peut se demander quel est le sens de *debdo* ici ? Le contexte est clairement insuffisant pour trancher. Or dans la version B il y a bien aussi quatre choses qu'il convient de ne point mépriser, mais à la place du *debdo* on a autre chose, on a ce qu'on pourrait appeler des biens mal acquis : « el fuego e la enfernedat e *el algo con usura* e el enemigo » (Döhla, 2007: 347-348). Force est de constater que, comme dans l'exemple précédent, la version de B, sans *debdo*, est plus vraisemblable : des biens obtenus par usure, ça correspond bien à la prémisse de cette espèce d'aphorisme. À nouveau ce *debdo* si alphonsin semble être un rajout ultérieur et, en l'occurrence, pas très heureux.

La troisième occurrence ne pose pas de problème de variance textuelle, ce qui, selon Döhla indiquerait que le terme se trouvait déjà dans la version originelle commanditée par Alphonse X. Dans les deux témoins, il est question du « debdo qu'el omne ha con la muger » (*Calila e Dimna*, 255). Le *Calila* serait-il donc déjà en train d'évoquer la cinquième forme de *naturaleza* selon les *Partidas*, à savoir le *debdo* « por casamiento », qu'évoque le texte cité dont est partie notre réflexion ? Peut-on imaginer un sens si précis de *debdo*, si empreint non seulement de parentalité, mais comme étant une obligation d'amour entre les époux ? Cela me paraît peu probable et même si le terme est commun aux deux témoins, je pense que nous pouvons avoir affaire, encore une fois, à une révision post-alphonsine du texte.

La quatrième occurrence mériterait des analyses ecdotiques qu'il ne m'est pas possible de faire ici. Certes, le terme *debdo* se retrouve aussi dans les deux témoins, la difficulté se trouve dans ce qui suit.

A	B
Maguer que es grant debdo de guardar omne los amigos et de amarlos, mayor derecho ha de guardar a sí mesmo (<i>Calila e Dimna</i> , 345)	Maguer que es gran debdo de amar onbre a las mugeres [e] amigos e de guardarlas, mayor derecho es de guardar syenpre onbre a sy mesmo (Döhla, 479)

Difficile de trancher pour savoir laquelle des deux versions pourrait se rapprocher du texte originel. La version B est, certes, problématique et les éditeurs sont obligés d'intervenir en ajoutant, comme le suggèrent Keller et Linker (*apud* Döhla, 479), une conjonction de coordination. Mais pour ce qui nous intéresse ici aujourd'hui, il faut bien constater à quel point ce terme de *debdo* fait écho aux *debdo*s alphonsins des *Partidas* où l'on trouve non seulement le *debdo* de l'amour conjugal, comme on l'a vu dans l'exemple précédent, mais également le *debdo* de l'amitié qui fera l'objet d'un très long développement dans la 4^e *Partida*, c'est le sujet exclusif de la totalité du titre 27, appelé justement « del debdo que han los omes entre sí por razon de amistad ». D'autres passages des *Partidas* (comme 1.17.4 sur la simonie ou 2.21.16 sur le *debdo* du chevalier

avec son parrain) insistent sur l'importance des obligations mutuelles en raison de l'amitié à un point tel que l'on perçoit aisément l'analogie juridique que le législateur suggère entre la parenté et l'amitié. Ainsi, dans bien des circonstances, parenté et amitié constituent une même cause juridique : « por razón de parentesco o de amistad » (1.17.4). Or, l'analogie de ces deux *debdo*s, présente de manière si récurrente dans les *Partidas* – qui est aussi, ne l'oublions pas, une analogie des affects –, est ce qui, à mon avis, justifie les complexités ecdotiques de la version B. Dans cette version l'on a tenu à mettre ensemble l'amour pour les femmes et pour les amis et à faire passer au deuxième plan la conservation de ce lien. Cette fois l'œil alphonsin semble plus présent dans la version B.

C'est bien cet œil alphonsin de B qui explique à mon avis une cinquième et dernière occurrence de *debdo*, moins facile à repérer car elle se trouve uniquement dans B, alors que Cacho Blecua et Lacarra ont choisi A comme *codex optimus*. On ne peut donc la repérer qu'en consultant la thèse déjà citée de Döhla. À nouveau la présentation en tableau permet une meilleure approche des deux textes :

A	B
... ca he miedo que serás tu conpreso por razón de mí e por el amor e por el parentesco e la amistad (fol. 37v) que avíamos en uno...	... que he gran miedo que serás tú preso por amor de mí, por el gran debdo que en uno avemos...

La version de B a tout à fait l'air d'être une révision qui va condenser et intensifier une version originelle sans doute plus diffuse, version qui n'est pas forcément celle de A mais qui peut être proche de celle de A, notamment dans l'énumération « parentesco e la amistad ». Il est tout à fait frappant que ces deux éléments, les liens affectifs de parenté et d'amitié, dans la version B soient exprimés par un seul terme qui est précisément celui de *debdo*, totalement absent de ce passage dans la version de A. Encore une fois, il me semble qu'une telle intervention sur un texte originel de 1251 que, encore une fois, nous ne connaissons pas, est, au vu de ce qu'est le *debdo* avant les *Partidas* difficilement envisageable.

Conclusion

Ces exemples du *Calila* à partir des cinq occurrences du mot *debdo* jettent une lumière nouvelle sur l'état du texte tel qu'on le connaît. On peut difficilement continuer à penser que le *Calila* est une œuvre pré-alphonsine. Les interventions recourant au concept de *debdo* sont un exemple de l'importance qu'ont pu avoir les *Partidas* dans l'établissement final du texte. On dispose, hélas, de trop peu d'éléments matériels pour pouvoir arriver à des conclusions définitives, mais le fait que le début du *Calila e Dimna* ait été inclus dans la *General Estoria*, certes dans une version qui ne correspond à aucune de celles qui ont été transmises par les deux manuscrits conservés, est un puissant indice pour suggérer que la première traduction a bien pu être réécrite dans les ateliers alphonsins qui travaillaient aux différentes rédactions d'autres œuvres comme les *Partidas* ou la *General Estoria*. Il semblerait donc qu'il y ait eu des étapes de révision de cette traduction où l'on a voulu « sur-alphonsiner » la traduction, comme si la version supposée de 1251 devait nécessairement être amendée, après tout le travail linguistique et sémantique d'un *opus magnum* comme les *Partidas*, pour revoir le texte initial à la lumière de tout ce processus de re-sémantisation présent dans la codification alphonsine. Les variantes entre A et B sembleraient indiquer que nous avons affaire à deux moments différents de révision ; mais en même temps, ces deux moments sont tous deux « alphonsins » ou, en tout cas, partent de notions dont les *Partidas* se sont emparées. Je donnerai un exemple supplémentaire qui nous intéresse ici aussi car il concerne, on l'a déjà dit, l'un des concepts politiques clé des *Partidas* à savoir la naturalité. Dans le chapitre cité avant, la souris fait l'éloge des amis, thème fort rebattu dans la tradition didactique des XIII^e et XIV^e siècles. La version B dit « Que el puro amigo deve de amar a su amigo más que a sí mesmo nin a sus parientes nin a su aver ». La version A dit à peu près la même chose, mais à la fin

de cette phrase elle ajoute quelque chose qui ne figure pas du tout dans la version B : « ca es leal por naturaleza » (Döhla, 345). On aurait pu penser, avant cette étude que je suis en train de conclure et qui est, cependant, appelée à être poursuivie, que *naturaleza* est à prendre dans le sens antérieur aux *Partidas*, à savoir qu'il est dans la nature de l'ami d'être loyal. Or, en réalité, cette interprétation n'aurait pas beaucoup de sens, car l'ami n'a pas en tant que tel de « nature » particulière. L'amitié n'est pas une nature... les *Partidas* nous le disent bien, l'amitié est un *debdo* et donc, en quelque sorte aussi, une naturalité, une *naturaleza*. Ce ne peut donc être que dans l'acception des *Partidas* que l'ami est loyal « por naturaleza », parce qu'il retire des bienfaits de la relation d'amitié. Ici, comme dans les *Partidas*, *natura* et *naturaleza* ne sont pas du tout synonymes. Donc, dans ce passage c'est A qui ajoute son grain de sable alphonsin à la lumière des *Partidas*. Inversement, ces exemples nous renseignent sur des notions re-encodées par les *Partidas* qui ont pu être considérées, peu après, comme fondamentales ou, tout du moins, particulièrement novatrices ou efficaces. Tel est le cas, me semble-t-il de la re-sémantisation de la notion de *debdo*, plus englobante encore que la notion de *naturaleza* qui est un sous-ensemble du *debdo*.

Dans un autre travail, actuellement sous presse (Heusch, 2022), j'évoque l'efficacité sémantique de la notion de *debdo* dans certaines lois des *Partidas*. Je voudrais finir, pour conclure, sur cette idée d'une dimension centrale du *debdo*, à partir des *Partidas*, qui expliquerait son utilisation dans d'autres œuvres capitales d'Alphonse X a priori éloignées du Droit – mais peut-on vraiment s'éloigner du Droit, chez Alphonse X ?, nous rétorquerait Jesús Velasco (2021) : tout relève du Droit chez le Roi Savant –, des œuvres comme l'*Estoria de España* et, surtout la *General Estoria*, où le *debdo* est une notion étonnamment récurrente, mais qui est utilisée uniquement dans le sens forgé par les *Partidas*. En effet, le *debdo* des *Partidas* devient la notion clé pour évoquer toutes les formes d'interrelations humaines, de dépendances mutuelles, de passions autant concupiscibles qu'irascibles... Il incarne cet espace mitoyen où le moral effleure et caresse même le politique.

BIBLIOGRAPHIE

- CACHO BLECUA Juan Manuel et LACARRA María Jesús (éd.) (1984), *Calila e Dimna*, Castalia (Clásicos Castalia, 133).
- MONTANER A. (éd.) (2007) *Cantar de mio Cid*, Barcelone, Galaxia Gutenberg – Círculo de Lectores, 2007.
- DÖHLA Hans-Jörg (2007), *El libro de Calila e Dimna (1251): edición nueva de los dos manuscritos castellanos, con una introducción intercultural y un análisis lexicográfico árabe-español*, Zürich : Université de Zürich.
- HEUSCH Carlos (2018), « La construction de la naturalité dans les *Parties* d'Alphonse X » in Jean-Pierre Jardin, Patricia Rochwert-Zuili et Hélène Thieulin-Pardo (éd.), *Histoires, femmes, pouvoirs (péninsule Ibérique, IXe-XVe siècle). Mélanges offerts au Professeur Georges Martin*, Paris, Classiques Garnier, p. 603-617.
- (2022) « El amor que nasce del debdo (*Partidas*, 2.13.14) », *Temas medievales*, 30, 2022 [sous presse].
- MARTIN Georges (2008), « Le concept de “naturalité” (*naturaleza*) dans les *Sept parties*, d'Alphonse X le Sage », *e-Spania* [En ligne], 5 (juin), mis en ligne le 30 novembre 2021, consulté le 17 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/e-spania/10753> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/e-spania.10753>.
- VELASCO Jesús R. (2020), *Dead voice. Law, Philosophy, and Fiction in The Iberian Middle Ages*, Philadelphia : University of Pennsylvania Press, 2020.
- (2021), « Jurisdicción, ficción y estética: Alfonso X y la invención del derecho » in Mechthild Albert, Ulrike Becker et Elmar Schmidt (éd.), *Alfonso el Sabio y la conceptualización jurídica de la monarquía en las 'Siete Partidas'. Alfonso the Wise and the Juridical Conceptualization of Monarchy in the 'Siete Partidas'*, Gottingue, Bonn University Press (Studien zu Macht und Herrschaft 10), p. 27-39.